



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4023

Lyon 8e - Approbation d'un avenant n° 1 de subrogation à la convention de mise à disposition au profit de la Ville de Lyon relative aux locaux à usage de structure petite enfance sis 84-86 rue Feuillat- EI 08 242

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4023 - LYON 8E - APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 DE SUBROGATION A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON RELATIVE AUX LOCAUX A USAGE DE STRUCTURE PETITE ENFANCE SIS 84-86 RUE FEUILLAT- EI 08 242 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SCI Lyon Feuillat est propriétaire d'un immeuble situé 84/86 rue Feuillat à Lyon 8^e, comprenant notamment des locaux destinés à une structure petite enfance à usage de crèche / halte-garderie, d'une surface de 280 m² utiles environ, de section cadastrale AE 48.

Par convention en date de juillet 1992, la SCI Lyon Feuillat a mis à disposition de la Ville de Lyon les locaux susvisés, à titre gratuit et pour une durée de 25 ans.

Suite à une demande de la Ville de Lyon et par convention en date du 17 octobre 2017, la SCI Lyon Feuillat a agréé la prorogation de la mise à disposition à titre gratuit pour une durée de cinq ans renouvelable tacitement une fois pour la même durée, soit jusqu'au 6 juillet 2027.

Par courrier en date du 1^{er} décembre 2017, la SCI Lyon Feuillat informait la Ville de Lyon d'une fusion absorption de celle-ci au sein de la SCI GEMS RC à compter du 21 décembre 2017. A cette date, la SCI GEMS RC a été subrogée dans les droits et obligations de la SCI Lyon Feuillat.

Afin d'acter ladite subrogation, il est proposé à la Ville de Lyon de conclure un avenant n° 1 à la convention du 17 octobre 2017 entre la SCI GEMS RC et la Ville de Lyon.

Vu la convention en date du 17 octobre 2017 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. L'avenant n° 1 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SCI GEMS RC, concernant la convention en date du 17 octobre 2017 relative à la fusion absorption de la SCI Lyon Feuillat au sein de la SCI GEMS RC à compter du 21 décembre 2017, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY